Nations Unies S/2007/91



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 février 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné attentivement votre lettre en date du 13 février 2007 (S/2007/90) concernant la demande formulée par le Gouvernement libanais tendant à ce que la Commission d'enquête internationale indépendante apporte une assistance technique à l'enquête sur l'attentat à l'explosif commis le 13 février 2007 près de la ville de Bikfaya et qui, selon les rapports, a fait 3 morts et 22 blessés. Résolus à continuer d'aider le Gouvernement libanais à établir la vérité et à traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de cet attentat terroriste ainsi que de tous les autres attentats et assassinats terroristes commis au Liban depuis octobre 2004 (voir la déclaration à la presse SC/8954), nous nous référons aux résolutions 1644 (2005) et 1686 (2006), invitons la Commission à apporter l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans leur enquête et vous prions d'en informer le Gouvernement libanais ainsi que le Commissaire de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Peter **Burian**

07-24133 (F) 150207 150207